



Èvre - Thau - St Denis

AU fil De l'eau

CONSULTEZ
NOTRE SITE !
www.evrethausaintdenis.fr

EDIT'EAU

L'eau sera l'Or de demain !



Les signes du changement climatique sont maintenant perceptibles, marqués par des périodes de fortes pluviométries ou de longues sécheresses. L'Eau doit être reconnue comme un bien rare et précieux.

C'est un bien commun, nous devons collectivement prendre soin de sa qualité et partager cette ressource.

Chacun, chacune, dans le même temps, nous devons nous réapproprier les biens-faits de nos cours d'eau, rus et ruisseaux, l'Èvre, notre rivière colonne vertébrale, et le fleuve Loire qui nous lie à l'océan.

Dans cette plaquette annuelle, vous découvrirez comment le SMiB avec l'appui des communes restaurent nombres de linéaires de cours d'eau.

Très souvent abandonnés, ils redeviennent aux yeux de toutes et tous, une coulée verte parcourue de sentiers de randonnées, d'une aire de pique-nique, d'une prairie à nouveau pâturées par des animaux... Développons notre pédagogie de l'eau.

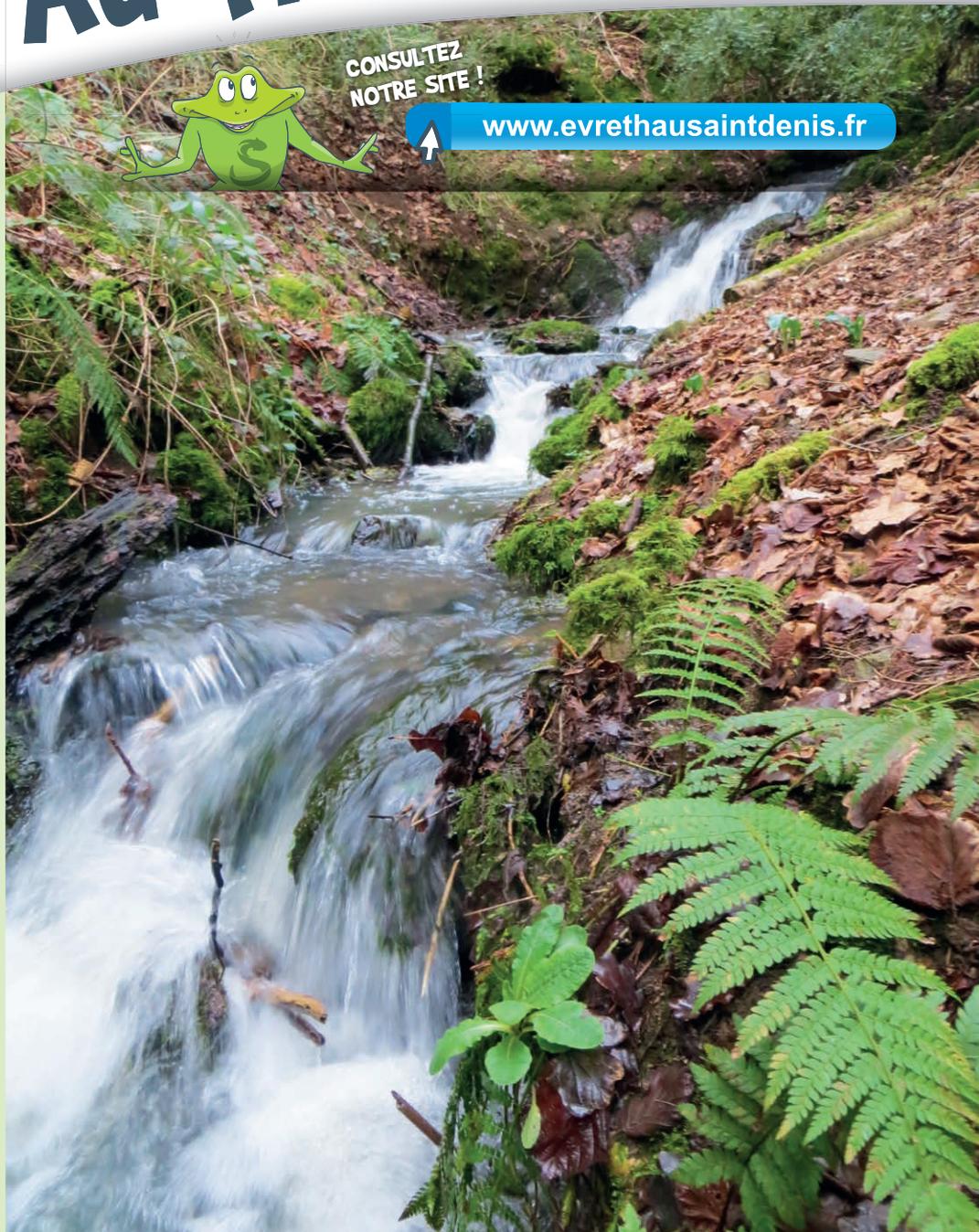
Les travaux de restauration des cours d'eau permettent à nouveau une circulation et une oxygénation de l'eau, une épuration dans les cailloux, les sables de leurs méandres et les haies et prairies qui les bordent.

Nous sommes tous membres d'un même bassin celui de l'Èvre, de la Thau et du St Denis. Une atteinte portée ici ou là, d'une pollution par exemple, à un impact, inévitablement en aval.

L'eau sera mieux préservée si nous faisons de notre bassin, un bassin de vie de la rivière.

Christophe DOUGÉ

Président du SMiB Èvre - Thau - St Denis



SOMMAIRE

P2

Zoom sur le SMiB

P3

**OBSERVATOIRE
DU territoire**

P4-5

**Actions
Milieux aquatiques**

P6

**Actions
Pollutions Diffuses**

P7

Pour aller Plus loin

P8

Zoom sur le SAGE



Le SMiB, c'est quoi ?

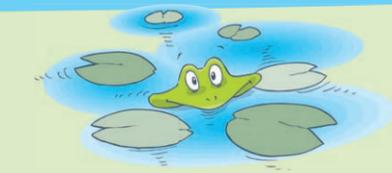
Le SMiB est une collectivité, son fonctionnement s'apparente donc à celui d'une commune ou d'une communauté d'agglomération puisque ce sont des élus qui en gèrent le fonctionnement. Le comité syndical, composé de 50 délégués, dont un président et trois vice-présidents, se réunit en général 5 fois par an pour valider les grandes orientations, tandis que le bureau (9 membres) se réunit mensuellement pour gérer les affaires courantes.

Le SMiB a pour rôle la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants Èvre - Thau - S' Denis. L'objectif principal est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il mène des travaux de restauration globale des milieux, en abordant toutes les problématiques (lit mineur, végétation, berges, continuité...) mais ne prend pas

en charge les actions ponctuelles ou d'entretien. Il accompagne également les acteurs économiques (agriculteurs, paysagistes, ...) vers des pratiques plus durables et respectueuses de la qualité de l'eau.

Il porte notamment le Contrat Territorial et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le SMiB coordonne également la mise en œuvre des actions du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV).

Collectivités adhérentes au SMiB : Mauges Communauté, Agglomération du Choletais et Communauté de communes Loire Layon Aubance.



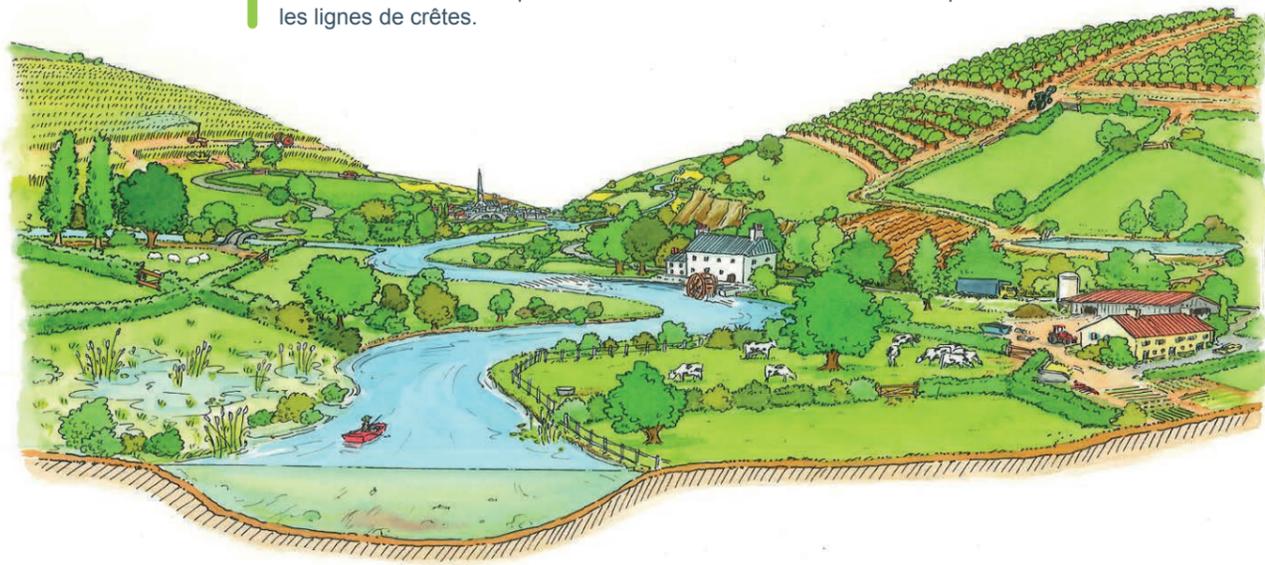
Le SMiB emploie 4 agents pour mettre en œuvre ses actions : une secrétaire comptable, une animatrice du SAGE, un technicien rivières et une animatrice bassins versants.



Camille Loizeau, Agathe Chauvin, Denis Branger, Pascaline Cottin

Qu'est-ce qu'un Bassin versant ?

Le bassin versant d'une rivière est le territoire sur lequel s'écoulent ou s'infiltrent les eaux qui alimentent en fin de parcours la rivière en question. Les limites du bassin versant ne correspondent pas aux limites administratives que nous connaissons. Elles sont définies par les lignes de crêtes.



© Yann LE GOAEC

Une question, un Projet... Contactez-nous !

Nous vous rappelons que les travaux de modification des cours d'eau et zones humides sont strictement réglementés ; en cas de projet, prenez contact préalablement avec la Police de l'eau (02 41 86 65 00) ou le SMiB.

Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - S' Denis • BEAUPREAU • Tél. : 02 41 71 76 83
Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr • Site internet : www.evrethausaintdenis.fr

Avec le soutien financier de :



La Cardamine à Petites fleurs (Cardamine Parviflora)



La Cardamine à petites fleurs, plante indigène annuelle, a été observée en 2017 autour du plan d'eau de la Grand'Fosse au Mesnil-en-Vallée (Mauges-sur-Loire). Cette petite plante se développe préférentiellement sur les lieux humides comme les bords de mares et fossés, les prairies humides ou plus généralement les milieux inondés en hiver.

Rare à l'échelle française, cette plante est principalement présente dans la région des Pays de la Loire. Elle est connue des grandes zones de marais (Brière, Marais Breton, lac de Grand-Lieu) ainsi que de la vallée de la Loire. Considérée comme en raréfaction généralisée en France depuis les années 90, il s'agit d'une plante peu commune et également en forte régression en Anjou.



Le Pectinelle magnifique



La Pectinelle magnifique (*Pectinatella magnifica* L., 1851) est un représentant bien curieux du règne animal et à première vue, pas forcément... magnifique ! Les promeneurs qui ont observé cet « amas gluant flottant entre deux eaux » parlent plutôt de quelque chose de pas très ragoutant. En réalité, ces masses représentent une colonie pouvant être composée de millions d'invertébrés appartenant à la famille des bryozoaires.

Notre espèce est d'origine nord-américaine et elle fut découverte en Europe (près de Hambourg) dès 1884. Il faut attendre 1995 pour qu'elle soit observée en France (département des Vosges), puis 1998 pour qu'elle soit vue dans la Loire à Champtoceaux.

Les observations se sont depuis multipliées dans la Loire et la partie terminale de l'Èvre, notamment à la faveur des eaux plus chaudes de cet été.

(O. Gabory, CPIE Loire Anjou)

Suivis de la qualité et des niveaux d'eau sur le territoire : quelles stations utilise-t-on ?



Suivi qualité d'eau

Sur le territoire du SAGE Èvre - Thau - S' Denis, la qualité de l'eau des cours d'eau est historiquement suivie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental du Maine-et-Loire. 9 points sont identifiés sur l'Èvre et certains de ses affluents ainsi que sur la Thau et le Ruisseau des Moulins.

Depuis janvier 2018, le SMiB Èvre - Thau - S' Denis suit deux stations complémentaires sur le Rez Profond et le Montatais à Jallais (Beaupréau-en-Mauges). Ces nouveaux points de mesures font l'objet d'un suivi mensuel de l'ensemble des paramètres physico-chimiques classiques (Température, Oxygène, pH, Nitrates, Phosphores, ...) et d'un suivi des résidus de pesticides.

Des analyses sont également prévues sur le territoire du SAGE pour des mesures de pesticides après de forts épisodes pluvieux ou encore pour la détection des molécules médicamenteuses.

Suivi quantitatif

Afin de suivre l'évolution des débits sur l'Èvre, la station du Pont Dalaine, située à La Chapelle-Saint-Florent (Mauges-sur-Loire) est utilisée comme station de référence à partir de laquelle les débits de l'Èvre sont jaugés. Ces mesures sont réalisées par la DREAL des Pays de la Loire. Durant l'été, pour suivre l'évolution des étiages, des bulletins hydrologiques et des arrêtés préfectoraux sont produits chaque semaine et relayés sur le site du SMiB Èvre - Thau - S' Denis.



Prélèvement de contrôle de la qualité de l'eau

La lettre web Des Bassins Èvre - Thau - S' Denis



Le SMiB propose depuis 2014 une lettre web. Cette lettre présente l'actualité de la gestion de l'eau au niveau local et va au-delà, en abordant les nouveautés aux niveaux régional, national et européen.

Pour recevoir la lettre, inscrivez-vous sur la page d'accueil du site www.evrethausaintdenis.fr

contexte

L'ensemble des travaux programmés par le SMiB a fait l'objet d'une enquête publique en 2017. Un arrêté préfectoral a été signé le 22 septembre 2017 pour déclarer les travaux d'intérêt général et les autoriser.

Intérêts de restaurer les cours d'eau et zones humides

Un certain nombre de cours d'eau de notre territoire a subi de fortes dégradations souvent liées à des travaux d'hydraulique (redressement, recalibrage, curage...). Un cours d'eau physiquement dégradé ne remplit plus correctement ses fonctions biologiques et hydrologiques. Il ne présente plus une qualité ni une diversité d'habitats suffisante. Il accélère les écoulements, s'érode fortement et ne présente plus de bonnes fonctions d'auto-épuration.

Un cours d'eau en bon état doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Alternance des zones de radiers (secteurs courants et peu profonds) et des zones de mouilles (secteurs plus stagnants et plus profonds),
- Tracé sinueux (présence de méandres),
- Habitats diversifiés (sous-berges, souches, pierres...),

- Berges pas trop hautes avec des profils variés,
- Granulométrie diversifiée (sables, graviers, cailloux et blocs...),
- Végétation des berges diversifiée (âges, essences, ...).

La restauration des cours d'eau et zones humides est donc primordiale pour améliorer la qualité de l'eau, la biodiversité, le régime hydrologique et le fonctionnement général de ces milieux fragiles.

Cette carte permet de localiser quelques actions engagées par le SMiB depuis fin 2017, en cours ou à venir.

Bassin versant de l'Èvre

Superficie : **573 km²**
 Longueur de cours d'eau : **93 km** pour l'Èvre
 Source de l'Èvre : **Veziens**
 Confluence avec la Loire : **Le Marillais**

Bassin versant de la Thou

Superficie : **72 km²**
 Longueur de cours d'eau : **12 km** pour la Thou
 Source de la Thou : **Montjean-sur-Loire**
 Confluence avec la Loire : **Saint-Florent-le-Vieil**

Bassin versant du S^t Denis

Superficie : **30 km²**
 Longueur de cours d'eau : **9 km** pour le S^t Denis
 Source du S^t Denis : **Bourgneuf-en-Mauges**
 Confluence avec la Loire : **Montjean-sur-Loire**



Travaux de restauration du lit mineur



Création d'une zone humide



Broyage de branches



Effacement d'un plan d'eau et création de zones humides

1 Èvre aval

Étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur 5 ouvrages entre le Pont Dalaine et Notre Dame du Marillais

2 La Trézenne (La Boissière-sur-Èvre)

Restauration de la continuité écologique sur un radier de pont (route départementale).

3 L'Avoye (Saint-Rémy-en-Mauges)

- Travaux de restauration de la ripisylve + broyage
- Pose de clôtures
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration du lit mineur
- Création de zones humides

4 L'Èvre (Raz Gué / Montrevault)

- Étude préalable à la restauration de la continuité écologique
- Création d'une rivière de contournement

5 Le Ruisseau du parc (Beaupréau)

- Étude préalable
- Travaux de restauration du lit mineur et des berges
- Plantations
- Création de zones humides.

6 L'Èvre et ruisseau des Lagunes (zones communales / La Jubaudière)

- Étude préalable
- Travaux de restauration de la ripisylve + broyage
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration du lit mineur et des berges
- Reméandrage
- Restauration des habitats piscicoles
- Création de zones humides et mares



7 Le Montatais (site aval bourg de Jallais)

- Travaux de restauration de la ripisylve + broyage
- Pose de clôtures
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration du lit mineur
- Création de zones humides
- Étude préalable à la déconnexion du plan d'eau communal

13 La Thou (Grand'Fosse / Le Mesnil-en-Vallée)

- Étude préalable et inventaires faune / flore
- Travaux de restauration de la ripisylve + broyage
- Déconnexion du plan d'eau
- Création de zones humides
- Création d'une passerelle

12 Les Moulins (La Pommeraye)

- Travaux de restauration de la ripisylve et des berges
- Pose de clôtures
- Travaux de restauration du lit mineur et des berges

11 Le Moulin Benoît (Le Mesnil-en-Vallée)

- Restauration de la ripisylve et des berges
- Restauration du lit mineur
- Restauration de la continuité écologique

10 Le Merdereau (La Pommeraye)

- Abattage peupliers
- Restauration de la ripisylve + broyage
- Rognage des souches
- Étude préalable
- Aménagement zone humide
- Restauration du lit mineur
- Plantations et clôtures

9 Le Pinoux (Pinteu / Chaudron-en-Mauges)

- Étude préalable et inventaires faune / flore
- Travaux de restauration de la ripisylve + broyage
- Travaux d'abattage de peupliers
- Suppression du plan d'eau
- Reméandrage et restauration du lit mineur
- Création de mares et zones humides
- Création d'une passerelle et d'un dalot
- Pose de clôtures

8 L'Èvre (aval bourg Veziens)

- Travaux de restauration de la ripisylve + broyage
- Restauration du lit mineur et des berges
- Création des zones humides et mares



Travaux de déconnexion d'un plan d'eau



Travaux de restauration de la ripisylve



Pose de clôtures

Les droits et devoirs des riverains

L'ensemble des cours d'eau des bassins Èvre -Thau - S^t Denis sont des cours d'eau non-domaniaux c'est-à-dire privés. Chaque propriétaire riverain est donc propriétaire de sa berge et du fond du lit du cours d'eau jusqu'à la moitié. L'eau est cependant un bien commun. En tant que propriétaire riverain, des droits

et devoirs s'imposent. Chaque riverain doit notamment entretenir la végétation des berges, retirer les débris et arbres entravant la libre circulation des eaux.

Il est donc important que chaque riverain respecte la réglementation en vigueur. Le SMiB reste disponible pour apporter ses conseils car l'objectif des travaux d'entretien n'est pas de réaliser des

coupes à blanc. La végétation des berges est primordiale en bordure de cours d'eau : maintien de berges, ombrage, filtration, biodiversité...

Un guide du riverain des bassins Èvre - Thau - S^t Denis est disponible sur le site internet du SMiB ou directement au siège du syndicat sous forme papier.



RAPPEL

Lancement des actions de lutte contre les pollutions Diffuses



Signature de la charte, le 12 octobre 2018

Le SMiB a élaboré, avec plusieurs structures agricoles, un **programme d'actions visant à lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole**. Ces structures sont à la fois des organismes de conseil (Actis Environnement, Chambre d'agriculture

des Pays de la Loire, CIVAM AD49, GABB Anjou), des associations (Agriculture de conservation des Mauges, EDEN, Mission Bocage) ou bien des coopératives agricoles (Terrena, Union des CUMA des Pays de Loire).

Ainsi, le SMiB entend limiter les transferts de polluants vers les eaux superficielles en :

- **accompagnant les entreprises agricoles dans la diminution des intrants,**
- **captant les dérives des molécules résiduelles par l'incitation à la plantation de haies et à la restauration des éléments du paysage.**

Afin de coordonner ces actions, une charte encadre l'accompagnement agricole sur le territoire. **Cette charte engage ainsi le SMiB et les structures agricoles à s'unir dans la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.** La signature de cette charte s'est tenue le 12 octobre 2018 au GAEC des Peupliers à La Pommeraye (Mauges-sur-Loire). Dès l'automne 2018, les agriculteurs des vallées de la Thau, du Pont Laurent, de la Trézénne et de l'Abriard pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Des journées de formation et de sensibilisation seront également déployées sur l'intégralité du territoire du SMiB.

Encourageons la plantation de haies !

Afin de lutter efficacement contre les **transferts de pollutions vers les eaux superficielles et les phénomènes d'érosion**, le SMiB coordonne depuis 2017 des opérations de plantation de haies sur son territoire. Les projets de plantation s'inscrivent ainsi dans une démarche globale et concertée d'amélioration de la qualité de l'eau. Au cours de l'hiver 2017-2018, 6 857 mètres linéaires de haies ont été plantées. Afin de poursuivre cette dynamique, des aides financières supplémentaires ont été mobilisées pour la mise en place de ces projets.

Ainsi, des subventions du Conseil Départemental de Maine-et-Loire et du Conseil Régional des Pays

de la Loire permettront aux porteurs de projets de bénéficier d'une **aide financière à hauteur de 80 % du montant HT des travaux**.

À travers un soutien financier à la plantation de haies bocagères, le SMiB souhaite ainsi contribuer à :

- Optimiser les fonctionnalités du bocage, notamment en faveur de la restauration de la qualité des eaux superficielles mais aussi de la préservation de la biodiversité,
- Préserver les espèces locales en plantant des végétaux locaux, adaptés aux conditions climatiques et pédologiques du territoire.



Plantation d'une haie antiérosive

Projet Agro-Environnemental et Climatique De la Thau : l'heure Du Bilan



Fritillaire pintade

L'objectif est clair : **concilier la préservation des ressources en eau et la biodiversité avec les enjeux agricoles**. Coordonné par le SMiB, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, le Projet Agro-Environnemental et Climatique de la vallée de la Thau se traduit par la mise en œuvre de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**. Depuis son lancement en 2016, les agriculteurs installés au sein du bassin versant ont pu bénéficier de ces mesures. Celles-ci rémunèrent pendant 5 ans ceux qui mettent en œuvre des

pratiques combinant performances économique et environnementale.

Au terme des 3 ans du projet, **13 agriculteurs** se sont engagés à réduire l'usage des pesticides, augmenter les surfaces en prairies et à réduire les surfaces de maïs. La surface agricole concernée représente **1 011 ha, soit 14 % de la superficie totale du bassin versant de la Thau**.

Ce travail se poursuivra par la mise en œuvre du programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses.



Jardin potager au naturel

Pesticides à la maison : Clap de fin !

Dès le **1^{er} janvier 2019**, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de pesticides de synthèse pour un usage non professionnel seront interdites. Aussi, les particuliers ne pourront plus détenir et utiliser des pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts.

Des astuces pour la plupart très

faciles à mettre en œuvre existent, on parle de jardinage au naturel. Le site www.jardinaunaturel.org vous donne quelques clés et solutions pour disposer d'un beau jardin, équilibré, sain et productif sans recours aux pesticides.

Le CPIE Loire Anjou vous offre également la possibilité de partager les expériences en permettant l'accès à de

nombreux jardins au naturel du territoire durant l'évènement « Bienvenue dans mon jardin au naturel ».

Vous êtes témoins d'une Pollution, Comment agir et qui Prévenir ?



Plusieurs cas de pollutions accidentelles ayant de graves impacts sur la qualité du milieu ont été observés sur le bassin ces deux dernières années. **Une grande réactivité est alors primordiale dans ce type de situation pour isoler au plus vite la source de pollution.**

Vous êtes témoins d'une pollution ? Afin d'aviser les services compétents, la première étape est de collecter un maximum d'informations qui aideront à l'identification du problème : localisation précise, type de nuisance (odeur,

couleur de l'eau, traces d'hydrocarbures) et les signes de mortalité piscicole.

Une fois ces informations relevées il vous faut contacter au plus vite la mairie de la commune concernée, le SMiB, ainsi que les services de l'Etat compétents pour cette situation : la Police de l'Eau et l'Agence Française pour la biodiversité. Vous pouvez également contacter la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) ou l'association locale de pêche.



Pollution sur l'Avresne

Dées reçues sur la continuité écologique



Gardons essayant de franchir la chaussée de Notre-Dame du Marillais

« Le SMiB va effacer toutes les chaussées »

Le SMiB a pour compétence la préservation, la gestion et la restauration des milieux aquatiques. A ce titre, il doit restaurer la « continuité écologique » (libre circulation des organismes vivants et maintien du transit des sédiments) sur les cours d'eau. Cette restauration peut passer par différentes possibilités techniques : effacement ou arasement

de chaussées, rivière de contournement, échancrure, passe à poissons... Chaque ouvrage doit être étudié au cas par cas de manière collégiale et concertée, en prenant en compte tous les usages. La solution retenue sera partagée et répondra à l'ensemble des enjeux, qu'ils soient écologiques, sociaux ou économiques.

L'effacement est donc l'une des solutions possibles, mais ne constitue en aucun cas la solution retenue systématiquement.

« Bientôt on ne pourra plus pêcher, car il n'y aura plus de poissons »

L'abaissement de la ligne d'eau, qu'il soit temporaire ou permanent, entrainera une modification partielle des peuplements de poissons, mais n'entrainera en aucun cas la disparition des espèces pêchables. Le lit de la rivière étant diversifié, il restera

des zones de profonds calmes et des zones de radier, moins profondes et plus rapides. Cela aura pour conséquence la diversification des poissons présents.

« Si on supprime toutes les chaussées il n'y aura plus assez d'eau en été »

La quantité d'eau qui s'écoule dans un cours d'eau est mesurée par le débit. Le fonctionnement naturel d'une rivière conduit à des évolutions importantes de débit entre les périodes hivernales, caractérisées par de fortes précipitations, et les périodes estivales plus sèches. Un barrage stocke de l'eau en amont de l'ouvrage mais en évapore également beaucoup en été. Le faible débit de l'été est donc piégé dans ces retenues et n'alimente plus le cours d'eau sur sa partie aval.

Ailleurs sur le territoire



Charte paysagiste

L'Agglomération du Choletais, la CCI de Maine et Loire et le CPIE Loire Anjou ont unis leurs efforts pour développer le zéro pesticide en élaborant en 2017 la **charte « Paysagistes objectif zéro pesticide, pour une meilleure qualité de l'eau »**. Cette charte, reposant sur une adhésion volontaire, engage les paysagistes à ne proposer sur le territoire Ribou-Verdon que des solutions d'entretien zéro pesticide d'ici à 2019. Répondant aux objectifs du SMiB, cette charte sera également mise en œuvre sur le territoire dès 2019.



Gérard Veron souligne que la démarche a été adoptée par les habitants et un particulier a déjà réalisé des travaux de déconnexion des eaux pluviales à moindre coût : « Sur la façade côté rue, le propriétaire a installé une déviation en pente douce de la gouttière permettant d'évacuer l'eau au ras du sol et de la laisser ruisseler sur le gazon. Dans le jardin, il a réalisé la même opération, en conduisant les eaux vers une noue qui les envoie dans le potager au fond du jardin ».

Les habitants bénéficient par ailleurs de l'appui technique du CPIE Loire Anjou, et pourront également recevoir une aide financière forfaitaire de la commune. De son côté, la commune prévoit également des travaux : « L'objectif est de réhabiliter le réseau pluvial et de restituer au milieu naturel l'ensemble des eaux de surface de la voirie grâce à des noues végétalisées. Ces éléments s'intégreront parfaitement dans le paysage tout en demandant un minimum d'entretien de la part des agents communaux ».



Travaux de déconnexion des eaux pluviales



Èvre - Thou - St Denis

EDIT'EAU

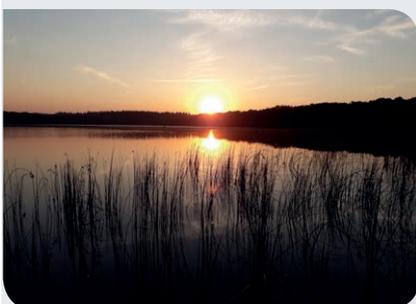


Le SAGE Èvre - Thou - St Denis a été approuvé le 8 février dernier. Il nous a fallu 8 ans pour finaliser ce projet et je remercie tous les membres de la CLE pour leur présence aux nombreuses réunions et leur adoption à l'unanimité de ce document, qui doit nous permettre de planifier la gestion de l'eau à l'échelle de notre bassin versant.

Je remercie aussi notre animateur, Raphaël Chausais, pour le travail effectué durant toute la période d'élaboration du SAGE. Sa mission terminée, il a quitté le SMIB en début d'année pour de nouvelles aventures professionnelles et nous lui souhaitons bonne continuation. Agathe Chauvin lui succède pour l'animation de la CLE.

La dynamique du territoire et la volonté d'agir des acteurs locaux, nous a permis d'anticiper la mise en œuvre du SAGE, avec la signature dès 2017 du Contrat Territorial avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'élaboration du Contrat Régional de Bassin Versant en 2018. Aujourd'hui, ces deux outils financiers sont opérationnels, et permettront de voir émerger de nombreux projets sur notre territoire pour contribuer à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Jean-Robert GACHET
Président de la CLE



Étang des Noues

Qu'est-ce que le SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux vise à planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. L'ensemble des documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et des décisions

administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE.

Ce document est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui rassemble 3 collèges : les élus des collectivités territoriales, les usagers professionnels et associatifs, et les services de l'État et de ses établissements publics. Le portage administratif et financier du SAGE est assuré par le SMIB Èvre - Thou - St Denis.

Le SAGE : où en est-on ?



Suite à sa validation par la CLE et après une phase de consultation et d'enquête publique, le projet de SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 8 février 2018. Il marque ainsi le début de la phase de mise en œuvre du SAGE.

La mise en œuvre du SAGE : en quoi consiste-t-elle ?

Durant cette phase opérationnelle, la CLE participe à l'émergence de l'ensemble des actions permettant de répondre aux enjeux du SAGE :

- Restauration des cours d'eau,
- Reconquête des zones humides et préservation de la biodiversité,
- Amélioration de la qualité de l'eau,
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau,
- Aide au portage et à la mise en œuvre du SAGE.

Le SMiB a travaillé à l'élaboration du Contrat Régional de Bassin Versant, validé par le Conseil Régional des Pays de la Loire le 23 novembre 2018. Cet outil permet de mobiliser des aides régionales pour un programme

d'actions de 3 ans (2018-2021). Des actions sont également financées via le Contrat Territorial signé avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne en juin 2017.



Pour célébrer l'approbation du SAGE, une cérémonie s'est tenue en juin dernier, en présence des représentants de l'Etat, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et des acteurs du territoire.

Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)



Ruisseau du Pont Laurent

Le SMiB, en tant que structure chef de file du CRBV a travaillé depuis juillet 2017 à l'élaboration de ce programme. Au total, ce sont plus de 40 actions qui verront le jour d'ici 2021, grâce au travail de 8 porteurs de projets. Dans le cadre du CRBV, ces actions feront l'objet d'un financement régional de 20 à 70 %.

Le montant global du programme s'élève ainsi à 3 404 510 euros dont 39 % seront financés par la Région Pays de la Loire.

Un budget conséquent mais pour quelles actions ?

Les actions inscrites au CRBV sont variées : inventaires des zones humides et des haies, travaux de restauration des cours d'eau, études et travaux pour réaliser des économies d'eau dans les espaces publics, achat de matériel de désherbage alternatif par les collectivités ou encore animations scolaires et sensibilisation du grand public.

L'eau vous consulte : donnez votre avis !



A l'occasion de la révision du SDAGE* et de son programme de mesure, une consultation du public sur l'eau se déroulera du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.

La consultation, organisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, se fera essentiellement par Internet. Objectif : inviter le public et les acteurs de l'eau à participer au débat. Le SMiB interviendra avec le CPIE Loire Anjou pour mobiliser les collectivités des Mauges.

Le site www.prenons-soin-de-leau.fr permettra d'accéder aux questions qui intéressent le bassin Loire-Bretagne. Il permet aussi de consulter les résultats de la dernière consultation qui a eu lieu lors de l'hiver 2014-2015. N'hésitez pas à participer !

*SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, document cadre de la politique de gestion de l'eau à l'échelle de grands bassins hydrographiques (Loire-Bretagne pour nous).